



Information régulée

Déclaration de transparence

Bruxelles, le 9 Mars 2020 – Orange Belgium communique ce jour les informations suivantes, sur la base de l'Article 14 de la Loi du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 y relatif:

Le 9 Mars 2020, Orange Belgium a reçu une déclaration de transparence de la part de Schroders, indiquant qu'à la date du 3 Mars 2020, DWS Investment GmbH détenait 1.972.544 actions, soit 3,29 % du total des actions émises par la Société.

Toute augmentation de la participation au-delà (ou diminution en deçà) des plafonds suivants nécessite qu'une déclaration soit faite à Orange Belgium et à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA):

1. Plafond statutaire de 3 %, tel que défini par les statuts de la Société;
2. 5 % ou tout multiple de 5 %, comme stipulé par la Loi belge.

Le texte intégral de cette déclaration est disponible dans la section « Actionnaires et Investisseurs » de notre site web <https://corporate.orange.be/fr/informations-financieres> .

A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'opérateur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'Internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès Internet et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations: corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter: @pressOrangeBe.

Contact investisseurs

Ana Castaño Lopez +32 468 46 95 31
Koen Van Mol +32 495 55 14 99